REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE **DECRET N° 98-252 DU 20 JUIN 1998**

Chargeant Monsieur JOSEPH SOUROU ATTIN
Ministre des Travaux Publics et des Transports
de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Législation
et des Droits de l'Homme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L' ETAT,
CHEF DU GOURVERNEMENT,

VU La LOI N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996,

VU Le Décret N° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du Gourvernement,

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 20 Juin 1998, Monsieur JOSEPH SOUROU ATTIN, Ministre desTravaux Publics et des Transports. est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **JOSEPH H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 20 JUIN 1998

Par le Président de la République,
Chef de l' Etat, Chef du Gourvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MTPT 4
Autres Ministères 16 Départements 6 SGG 4 JORB 1